

Enseignement à distance

L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE (EAD) EST PROPOSÉ EN LICENCE DE PSYCHOLOGIE :

- Niveau 1 (capacité d'accueil maximale de 50 places)
- Niveau 2
- Niveau 3
- Il n'est pas ouvert en Master de Psychologie.

Attention : La procédure via l'application PARCOURSUP Enseignement A Distance est dotée de 5 places réservées aux "campus connectés" du secteur.

Toutes les autres candidatures pour l'Enseignement A Distance transitent obligatoirement et exclusivement par la plateforme e-Candidat, elle suppose de respecter la procédure ci-dessous :

1. La période de candidatures (pour l'année universitaire 2023-2024) sera diffusée courant janvier 2023. Les candidatures se feront via la plateforme **E-CANDIDAT** accessible depuis le site internet de l'Université Clermont Auvergne ou directement depuis ce lien : <https://ecandidat.uca.fr/#!/accueilView>
2. Remplir obligatoirement le critère géographique ET l'un des critères mentionnés ci-dessous et pouvoir le justifier.
3. Avoir un dossier complet en déposant les pièces suivantes en **format PDF obligatoirement** :
 - CV
 - Lettre de motivation
 - Relevés de notes du baccalauréat
 - Relevés de notes des études/formations post baccalauréat
 - Diplômes obtenus (études/formations à partir du baccalauréat)
 - Imprimé "demande d'Enseignement A Distance" rempli
 - Imprimé de VES le cas échéant, rempli avec les justificatifs (ex : relevés de notes, diplômes)
 - Justificatif de dispense d'assiduité (ex : bulletin de salaire, contrat de travail, certificat de scolarité)

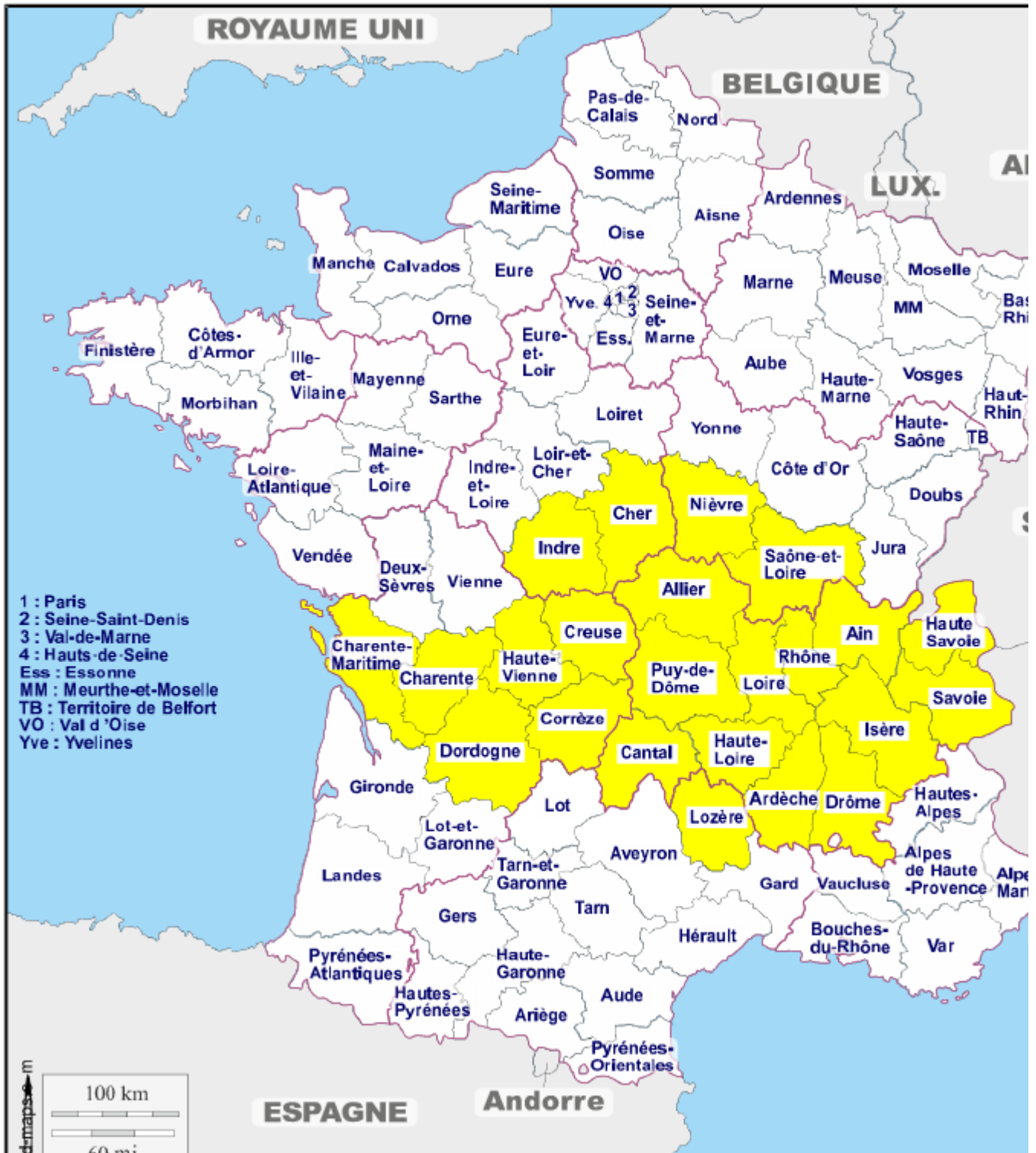
AUCUNE DEROGATION A CETTE PROCEDURE NE SERA ACCORDEE.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION A DISTANCE POUR LA RENTREE 2022 /2023

L'enseignement à distance pour la Licence de Psychologie **sera ouvert uniquement aux personnes résidant dans les départements suivants** (Ain, Allier, Ardèche, Cantal, Charente, Charente-Maritime, Cher, Corrèze, Creuse, Dordogne, Drôme, Haute-Loire, Haute-Savoie, Haute-Vienne, Indre, Isère, Loire, Lozère, Nièvre, Puy-de-Dôme, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie) **et sous réserve de remplir un des critères de l'EAD listés ci-dessous :**

- Salarié(e) travaillant au moins à mi-temps (fournir une attestation de travail ou un contrat de travail précisant la durée de l'emploi et le temps de travail hebdomadaire ainsi qu'un bulletin de salaire récent).
- Maître d'internat, surveillant(e) d'externat, assistant d'éducation (fournir une copie de l'arrêté de nomination et du procès-verbal d'installation).
- Professions libérales (fournir un justificatif : inscription au registre du commerce ou autre).
- Inscription dans un autre établissement ou une autre filière au sein de l'université (fournir un certificat d'inscription dans l'autre établissement ainsi qu'une attestation précisant le volume horaire sauf pour les établissements universitaires).
- Handicaps reconnus par la MDPH (Maison Départementale pour les personnes handicapées) (fournir le justificatif), ou incapacité reconnue par le service de santé interuniversitaire après examen médical.
- Grossesse (fournir un certificat médical).
- Parents d'enfants non scolarisés de moins de 3 ans (fournir une copie du livret de famille).
- Parents d'au moins 3 enfants (fournir une copie du livret de famille)
- Service civique
- Stage à l'étranger d'une durée d'un semestre.
- Sportif(ve) de haut niveau (fournir un justificatif).

- Statut Etudiant artiste (fournir un justificatif).
- Statut Etudiant entrepreneur (fournir un justificatif).
- Statut arbitre (fournir un justificatif).
- Stage de formation professionnelle (fournir un contrat de formation précisant la durée).



Secteur géographique EAD

<https://pssse.uca.fr/scolarite/enseignement-a-distance-1> (<https://pssse.uca.fr/scolarite/enseignement-a-distance-1>)